



National Headquarters
Union of Canadian Correctional Officers / Syndicat des Agents Correctionnels du Canada
Confédération des Syndicats Nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal, QC, H2K 4M5

19 juin, 2015

M. Grabowksy,

Veillez trouver ci-joint les réponses aux questions posées dans votre sondage daté du 10 février 2015. Nous attachons une grande importance à vos demandes et nous espérons que vos membres jugeront nos réponses instructives.

Si vous souhaitez présenter d'autres requêtes relatives aux politiques du Parti vert du Canada, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Mes plus cordiales salutations,

Elizabeth May, O.C., M.P.
Saanich-Gulf Islands
Cheffe du Parti vert du Canada

1. Loi sur le prélèvement d'échantillons de sang

Est-ce que votre parti adoptera la loi présentée au dernier Parlement, qui accorde le droit aux agents correctionnels d'exiger un prélèvement sanguin lorsque l'agent est en contact, ou peut l'être, avec les fluides corporels des détenus?

Non.

Les agents correctionnels sont en première ligne du système carcéral surchargé du Canada. Les ressources octroyées aux agents, compte tenu en particulier de leur milieu de travail unique et souvent dangereux, sont totalement inadéquates, bien que les agents correctionnels effectuent leurs tâches avec professionnalisme et efficacité. Toutefois, en regard de la proposition de Loi sur le prélèvement d'échantillons de sang, le Parti vert du Canada croit que le potentiel de violation de la Charte est trop fort pour justifier une politique gouvernementale des plus intrusives. L'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique prévient que cette loi viole le droit à la vie privée et à l'intégrité physique, et dépasse probablement la portée de la compétence fédérale.

2. Le trouble de stress post-traumatique

Quelles mesures particulières votre gouvernement entend-il prendre pour régler le problème du trouble de stress post-traumatique chez les agents correctionnels?

Le Parti vert du Canada reconnaît la nécessité d'améliorer l'appui à la santé mentale au pays. Nous croyons que le gouvernement fédéral a la nette responsabilité de jouer un rôle de premier plan en collaborant avec les gouvernements provinciaux, municipaux ainsi que les Premières nations, en vue d'élaborer des stratégies axées sur la collectivité pour régler les problèmes persistants de santé mentale. Cet engagement nécessitera des investissements directs dans les programmes de santé mentale tant dans les services de santé que dans le milieu de travail lui-même.

Cependant, pour apporter une réelle amélioration aux conditions de travail des agents correctionnels, nous devons faire davantage que traiter les symptômes du stress post-traumatique, nous devons traiter les conditions de base qui induisent les incidences élevées de stress post-traumatique. Les institutions correctionnelles seront toujours des milieux tendus et dangereux, cependant il existe des réformes concrètes qui pourraient réduire les tensions entre les agents et les prisonniers, donner de meilleurs résultats en matière de réhabilitation des prisonniers, tout en améliorant aussi le milieu de travail des agents correctionnels.

À mesure que les crimes violents diminuent au pays, nous devrions nous concentrer sur l'intégration de la justice réparatrice et les pratiques de réduction des méfaits, qui mettront un frein au surpeuplement des institutions actuelles et conduiront à des taux de récidives plus bas. Des pratiques comme la double occupation des cellules et l'isolement cellulaire ne



sont pas que des politiques malavisées en matière de justice pénale, elles créent des relations toxiques et violentes entre les prisonniers et les agents correctionnels. Nous devrions nous concentrer sur l'éducation et le travail gratifiant pour les contrevenants pendant leur incarcération, ainsi ils seront mieux préparés à la réinsertion dans la société dès leur relaxation. Le Parti vert croit de plus, s'il y a lieu, que nous devrions rétablir les prisons agricoles. Améliorer le milieu de travail des agents correctionnels et raffiner la politique correctionnelle axée sur la preuve vont de pair.

3. La santé et la sécurité au travail

Est-ce que votre parti abrogera les modifications apportées à la définition de danger dans le Code canadien du travail et contenues dans la Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013, afin de garantir que les agents correctionnels ont un véhicule, un mécanisme ou une procédure leur permettant de résoudre les problèmes de santé et de sécurité dans leur milieu de travail?

Oui.

4. Les congés de maladie

Les agents correctionnels bénéficient de dispositions particulières relatives aux congés de maladie, reconnues par le Conseil du Trésor depuis 1999, et qui tiennent compte des conditions uniques et souvent dangereuses dans lesquelles ils travaillent. Est-ce que votre parti garantira que les dispositions relatives aux congés de maladie sont respectées en reconnaissant que la nature de notre travail est distincte de celle des autres fonctionnaires?

Oui.

